

**Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA
mardi 4 mai à 14h30
par visioconférence**

Présent·es : Rémi ANSELME (doctorant, Lyon 2, DDL) ; Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) ; Pierluigi BASSO (Lyon2, ICAR) ; Mélody DENONFOUX (secrétariat ED 3LA, Lyon2) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) ; Catinca DUMITRASCU (Villa Gillet) ; Valérie FAVRE (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Stéphane GIOANNI (Lyon2, HiSoMA) ; Denis JAMET (Lyon 3, CEL) ; Lea HERRMANN (doctorante, ENS Lyon, IHRIM) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, ECLLA) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Anne-Marie MORTIER (Formations ED 3LA) ; Vincent RENNER (Lyon2, CeRLA) ; Elena ROIG CARDONA (doctorante, UJM, ECLLA) ; Françoise ROSE (Lyon 2, DDL) ; Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Jean-Luc STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Sophie DE TOURNAY (secrétariat ED 3LA, Lyon 3) ; Elisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon3, IETT).

Excusé.es : Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Corrado Neri (Lyon3, IETT) ; Alain POIRIER (CNSMD Lyon)

1. Accueil de bienvenue à deux personnalités extérieures qui siègent pour la première fois au Conseil de l'ED 3LA :

Mme Catinca DUMITRASCU, responsable des médiations et du développement des publics au sein de la nouvelle organisation de la Villa Gillet.

M. Jean-Christophe STUCCILLI, historien de l'art, chargé des partenariats avec l'enseignement supérieur au Musée des Beaux-Arts de la ville de Lyon.

2. Informations diverses

2.1. Il manque toujours une 5^{ème} personnalité extérieure après que Laurent BOUZON, directeur de l'agence Auvergne, Rhône-Alpes livre-lecture, et la librairie Passages eurent décliné l'invitation de 3LA à être membres de son Conseil. Il est suggéré d'inviter Naïs BEDIAT, responsable de la programmation et du jeune public à l'Opéra national de Lyon, en profitant de la médiation de notre collègue Olivier NEVEUX. Contacté, celui-ci a jugé préférable d'attendre la venue en septembre du nouveau directeur, Richard Brunel. Une autre possibilité présentée par Mme DUMISTRASCU est de prendre contact avec la librairie internationale située 20 rue Béchevelin, dans le 7^{ème} arrondissement, *Damn Fine Bookstore*. Ph. MEUNIER se rendra sur place avant la fin de l'année universitaire pour se présenter à son/sa responsable et l'inviter à devenir membre du Conseil.

2.2. Doctorat Recherche et pratique : il est à déplorer qu'un texte de convention entre le CNSMD, les universités de Lyon2 et Jean Monnet de Saint-Etienne ne soit toujours pas établi et, *a fortiori*, signé, afin de réparer l'injustice flagrante qui oblige les doctorants de Recherche et pratique à s'acquitter deux fois de droits d'inscription. Alain POIRIER indisponible à la date de cette séance du Conseil, a écrit au directeur de l'ED pour s'émouvoir de cette situation qui dure depuis très longtemps, bien que, écrit-il, un entretien récent entre Nathalie DOMPNIER, présidente de Lyon2, et Mathieu FERREY, directeur du conservatoire, ait abouti à une proposition de ce dernier qui pourrait consister en une exemption des frais d'inscription des doctorants à Lyon2. Alain POIRIER craint que les doctorants concernés soient mis en difficulté lors de leur soutenance, et dénonce ce double paiement obligatoire comme cause de la démission de certains d'entre eux, mis ainsi en difficulté financière. Cet argument de la lettre d'Alain POIRIER est nuancé par Marc DESMET et Evelyne LLOZE qui rappellent que les abandons bien réels ne sont pas principalement dus à des motifs financiers mais à une surcharge de travail pour ces musiciens de très haut niveau qui doivent concilier les contraintes de leur pratique artistique, leur thèse et la performance liée à la soutenance de cette dernière.

Une réunion entre les différents acteurs des 3 établissements aura lieu par visioconférence le vendredi 26 mai à partir de 09h30, à laquelle sont invitées les vice-présidentes à la Recherche de l'UJM et Lyon2 afin de se mettre d'accord sur le principe de frais d'inscription alternés inscrit dans le texte de convention, et lancer dans les meilleurs délais le protocole de signatures.

2.3. Le festival *Assises internationales du roman* qui a lieu cette année les 25-30 mai, change de nom, et partant, la formation propre à l'ED 3LA, pour s'appeler dorénavant *Littérature Live festival*. Catinca DUMITRASCU justifie ce changement au nom de textes « incarnés » qui seront lus par les auteurs/rices accueilli.es dans différents établissements de l'enseignement primaire et secondaire, librairies et médiathèques, et par la dimension plurilingue et la création d'ateliers de traduction. Dans sa nouvelle organisation, la Villa Gillet demande à l'ED 3LA de participer aux droits, à l'hébergement et à la restauration des deux autrices sollicitées dans le cadre de la formation, J. SORMAN et N. LEFEBVRE, en présentant un devis d'un montant TTC de 1029,60 euros.

Anne-Marie MORTIER s'étonne de la réception de ce devis non annoncé qui double le coût de la formation, et qui met l'ED devant le fait accompli. Cette demande de participation financière n'a pas de précédent, et de fait, la gestionnaire du budget, Mme Samia CHAOUI, sollicitée à ce propos, a confirmé que la Villa Gillet n'est pas référencée sur le logiciel SIFAC. Puisque la formation est bien entamée et qu'elle provoque toujours beaucoup d'enthousiasme chez les doctorant.es qui y participent, un bon de commande sera établi pour que 3LA puisse payer la facture.

3. Abandons : Que faire ?

Mélody DENONFOUX rappelle qu'il existe un protocole sur SIGED qui consiste à signifier l'abandon et contre lequel on ne peut plus rien faire, dès lors que l'ED est restée sans nouvelles du/de la doctorant.e pendant deux ans malgré les relances régulières. Sophie de Tournay rappelle ainsi que 33 doctorant.es ont été relancés à Lyon3.

L'absence d'entretien avec le CSI, préalable pour pouvoir se réinscrire, est déjà une première alerte. Sans qu'il s'agisse d'établir un protocole ou une procédure lourde, là où on est du côté de l'humain, Elisabeth VAUTHIER qui a souhaité mettre cette question à l'ordre du jour pour que des pratiques communes soient clairement affichées, préconise que dès qu'un.e doctorant.e annonce

son abandon, que l'information circule et soit partagée entre l'encadrant.e, la gestionnaire, le directeur de l'ED et le directeur/trice adjoint.e de l'ED pour l'établissement concerné. Il s'agit d'éviter l'expérience vécue récemment par Ph. MEUNIER qui mis devant le fait accompli, a dû signer le « Formulaire d'abandon de thèse » prévu à cet effet par Lyon2, sans avoir pu s'entretenir auparavant avec la doctorante ni avec son directeur de thèse.

4. Présentation du budget 2021

Il s'élève à 31427 € et se répartit de la façon suivante après un premier redéploiement pour réduire la part d'investissement :

Fonctionnement : 26427 €

Investissement : 2000 €

Personnel (masse salariale) : 2500 €

Budget Initial 2021 Fonctionnement		26 427 €
04/03/2021	ECRAN LED DELL P2419H	183,06
04/03/2021	DISQUE DUR EXTERNE WESTERN DIGITAL 1To	66,05
12/01/2021	REMBOURSEMENT ZOOM	167,88
26/02/2021	A LA FOLIE DE J.SORMAN	199,54
26/02/2021	PARLE SUIVI DE TAIS-TOI DE N.LEFEBVRE	130,79
19/02/2021	RESCAM - CONTRIBUTION FINANCIERE 2020	500,00
19/02/2021	RESCAM - CONTRIBUTION FINANCIERE 2021	500,00
19/02/2021	RESCAM - CONTRIBUTION FINANCIERE 2022	500,00
19/02/2021	RESCAM - CONTRIBUTION FINANCIERE 2023	500,00
31/12/2020	2764-PAR.FI(21H):M.BOMBART -2019-2020	913,08
31/12/2020	2763-PA.FI.125H/Z21/B21/M21/H10/MB10/C42	5 435,00
Total des dépenses		9 095,40
Disponible au 23/04/2021 Fonctionnement		17 331,60
Budget Investissement		2 000,00
Budget Personnel		2 500,00

On remarque que

-les heures de formations transversales assurées par les collègues de Lyon2 (125h) et Lyon3 (21h) au titre de l'année 2020, ont été payées aux différentes composantes sur le budget 2021.

-Au 26.04.2021 les dépenses s'élèvent à 9095,40€, somme à laquelle il faut ajouter les frais engagés au titre des missions des doctorant.es, soit 900, 67 €, et le devis de la Villa Gillet de 1029,60 €

Anne-Marie MORTIER demande l'achat de la dernière version du logiciel Filemaker Pro afin de maintenir la base de données du site de 3LA. Après vérification, celui-ci s'élève à 300, 05 € TTC. Vu le montant, la dépense ne devrait pas être imputée sur la partie investissement, mais sur la partie fonctionnement. Un redéploiement du budget s'il est possible (à confirmer) sera nécessaire.

Il est demandé aux unités de recherche d'encourager leurs doctorant.es à partir en mission d'ici la fin de l'année civile, selon la règle habituelle d'un partage des frais de voyage et séjour à 50% entre le laboratoire et l'ED 3LA.

5. Demande de modification d'intitulé de mention de doctorat

Dans un mail en date du 7 avril 2021, Vincent RENNÉ souhaite le changement de dénomination de la mention de doctorat « Lexicologie et Terminologie Multilingues - Traduction » pour « Linguistique Appliquée », en accord avec le changement de nom de son unité de recherche, désormais appelée Centre de Recherche en Linguistique Appliquée (CeRLA), à laquelle est liée historiquement ce doctorat. Cette modification permettrait une meilleure lisibilité pour le laboratoire et pour le doctorat. La demande est acceptée à la majorité des 17 membres votants présents.

D'après une réponse ultérieure de la DRED de Lyon2, le changement d'intitulé de la mention de doctorat sera l'objet d'une réflexion au moment du prochain contrat qui débute l'an prochain.

La seconde demande émanant de Clara MORTAMET du laboratoire ECLLA de l'UJM ne relève pas d'une modification d'intitulé du doctorat de Sciences du langage et didactique, mais d'une explicitation sur le site de l'ED 3LA des différentes mentions attachées à ce doctorat et proposées à l'université de Saint-Etienne : « Sciences du langage, mentions Linguistique-sociolinguistique-Français langue étrangère-, Didactique des langues et des cultures ».

6. Campagne CDU 2021

Lecture est faite de messages d'Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, VP recherche de Lyon2, et d'Anne-Laure GRAS, directrice de la DRED de Lyon2, reçus la veille au soir du Conseil, où sont annoncés des CDU supplémentaires mais sans précision sur le calendrier et le nombre ; d'où le conseil de prudence de repousser la campagne de recrutement en septembre. Mais c'est sans tenir compte de la quasi impossibilité pour nombre de lauréats, titulaires du CAPES et/ou de l'Agrégation, d'obtenir de la part du Rectorat leur détachement du secondaire après la rentrée de septembre. De plus, 3LA est une ED multi-établissements très attachés à ce concours en juillet. Dans l'éventualité de contrats supplémentaires, une liste complémentaire sera établie.

Le calendrier choisi à l'unanimité des membres présents est sensiblement celui des années précédentes, exception faite de 2020 en raison de la situation sanitaire particulière :

5 mai : début de la campagne annoncé sur le site de 3LA (brève 377).

15 juin 14h : échéance pour le dépôt des dossiers

28 juin : Pré-sélection qui valide le choix des établissements

8-9 juillet : auditions des candidats admissibles

Françoise ROSE propose de simplifier une partie des renseignements demandés dans le dossier de candidature, en particulier ceux qui concernent la situation familiale ou la situation professionnelle sur lesquelles les rapporteurs n'ont pas à se prononcer. Toujours dans un souci de simplification technique, le mémoire de master obligatoire peut être déposé à part du dossier.

Lors des prochaines auditions, ce sont Léa HERRMANN et Rémi ANSELME, représentants élus respectivement des doctorants de l'ENS et de Lyon2 qui assisteront en tant que spectateurs aux auditions.

La séance est levée à 18h15

Le directeur de l'ED 3LA
Philippe MEUNIER
CR relu par Evelyne LLOZE